

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°239

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/

OBJET : Convention relative à la mise en place d'un dispositif 'plan mercredi'

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L227-4 et R.227-1, prévoyant tous deux de confier au représentant de l'Etat dans le département la prévision d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif pour les mineurs à l'occasion des vacances scolaires ainsi que les différentes possibilités d'accueil ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 habilitant le Conseil municipal à déléguer certaines attributions à la Maire ;

Considérant la convention relative au Projet Educatif de Territoire conclue en application des articles L551-1 et R.551-13 du Code l'éducation et incluant notamment des activités périscolaires le mercredi ;

Considérant que la Ville a mis en place un dispositif « Plan mercredi » respectant la « charte qualité Plan mercredi » proposée par les services de l'Etat et offrant aux enfants et familles d'Aubervilliers de nouvelles facilités d'accès à l'offre éducative de la Ville le mercredi ;

Considérant que le projet doit faire l'objet d'une convention entre les différents partenaires à savoir la collectivité, le représentant de l'Etat, l'Education Nationale et la Caisse d'Allocation Familiales ;

Considérant que le calendrier indiqué par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a fixé la date limite de signature de ladite convention au 31 décembre 2018 ;

Considérant qu'il convient dès lors de signer ladite convention « plan mercredi ».

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention relative à la mise en place d'un dispositif « plan mercredi » telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention.

Reçu en préfecture le : 21/12/18

Publié le : 21/12/18

Certifié exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Aubervilliers. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AUBERVILLIERS' at the top and 'Seine-Saint-Denis' at the bottom, with a star on the right. A signature in black ink is written over the stamp.